

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

**23 octobre
2024**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le 23 octobre 2024 à 19h30 à l'hôtel de ville, sis au 59 rue Principale.

Présences :

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| ▪ Madame Jacinthe Noël | Mairesse |
| ▪ Monsieur Robert Lessard | Conseiller au poste numéro 1 |
| ▪ Monsieur Olivier Lamy | Conseiller au poste numéro 2 |
| ▪ Monsieur Maxime Castonguay | Conseiller au poste numéro 3 |
| ▪ Monsieur Martial Lacerte | Conseiller au poste numéro 4 |
| ▪ Madame Myriam Poulin | Conseillère au poste numéro 5 |
| ▪ Monsieur Claude Beauclair | Conseiller au poste numéro 6 |

1. Ouverture

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 19h30, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation à l'avis de convocation
4. Ponceau route Daniel
5. Ponceau rang Bellechasse – paiement Alide Bergeron
6. Période de questions
7. Levée de la séance

178-10-24 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Renonciation à l'avis de convocation

Considérant que tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité sont présents à cette séance extraordinaire, tel que stipulé à l'article 157 du code municipal du Québec ;

Considérant que selon l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les soussignés, membres du conseil municipal de Saint-Sévère, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation à l'avis de convocation
4. Ponceau route Daniel
5. Ponceau rang Bellechasse – paiement Alide Bergeron
6. Période de questions
7. Levée de la séance

En conséquence :

179-10-24 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De renoncer à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Ponceau route Daniel

Considérant que par sa résolution 166-10-24 le conseil municipal de Saint-Sévère a décidé de procéder à des appels d'offres sur invitation auprès de divers entrepreneurs de la région pour les travaux liés à la reconstruction du ponceau du chemin Daniel;

Considérant qu'après analyse et discussion avec Techni-Consultant, le conseil municipal juge qu'il serait plus pertinent de procéder à un appel d'offres public sur SEA0 ;

En conséquence :

180-10-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'abroger la résolution 166-10-24 ;

Que la municipalité de Saint-Sévère mandate l'entreprise Techni-Consultant Inc. afin d'effectuer le devis ainsi que l'appel d'offres public dans le dossier du ponceau du chemin Daniel ;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Monsieur le conseiller Claude Beauclair se retire lors des délibérations et du vote afin d'éviter un conflit d'intérêts.

5. Ponceau rang Bellechasse – paiement Alide Bergeron

Considérant que les travaux liés au remplacement du ponceau situé sur le rang Bellechasse ont été exécutés par l'entreprise Alide Bergeron et Fils ;

Considérant que les travaux ont été effectués en dépense contrôle pour un montant de 39 408.01\$ plus taxes ;

En conséquence

181-10-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le paiement au montant de 39 408.01\$ plus taxes soit autorisé et ratifié ;

6. Période de questions

Aucune question.

7. Levée de la séance

182-10-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard

Que la présente séance soit levée à 20h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Jacinthe Noël
Mairesse

Marie-Andrée Cadorette
Directrice générale &
greffière-trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.